

Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable et de ses affluents

Travaux de désembâclement de la rivière Aisne

Programme 2 Tranche 1

Compte-rendu de la réunion de chantier du 2 aout 2016

Lieu :	Au pont de l'Oise, commune d'Oeuilly à 9h30				
Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :			
Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	MASCITTI NINO SA			
Nom, Prénom:	Organisme :	Présent	Absent	Excusé	
TIMMERMAN Philippe	Président du SIGMAA				×
GILET Rémy	Vice-président du SIGMAA	×			
AUBRY Vincent	Union des Syndicats de rivières	×			
MASCITTI Dominique	Entreprise MASCITTI	×			
SCHLOSSER Joël	DRIEE IDF	×			
DELAITRE Maurice	Commune de Presles et Boves	×			
LENICE Jean-Marie	Commune de Neufchâtel-sur-Aisne	×			
BOUSSARD François	Agence de l'eau Seine-Normandie				×
COZETTE Philippe	Conseil départemental 02				×

- Cette réunion de chantier concerne les travaux de désembâclement sur la rivière Aisne (tranche 1). Ces travaux ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise NINO MASCITTI SA – (siège : 6, rue des Bucherons – B.P. 78 – 02 602 VILLERS COTTERETS).

SITUATION ACTUELLE :

- L'entreprise n'est plus sur le chantier pour le moment pour cause de congés annuels et reprendra celui-ci début septembre.

DETAIL DES TRAVAUX :

- Les embâcles 499, 474, 361, 345, 329, 289 et 290 sont retirés du lit de la rivière Aisne. Les bois et les déchets anthropiques sont évacués hors zone inondable et dans des filières appropriées.



Amas de bois avant travaux (Embâcles 289)



Amas de bois après travaux

- Pour l'embâcle 361 (Septvallons), l'entreprise a bien retiré la cépée d'arbres. La souche a bien été retirée du lit de la rivière.
- Pour l'embâcle 329 (Oeuilly), il reste 3 souches qui ne pourront être retirés. Elles sont envasées dans le pied de berge en rive droite (berge extérieur). Le retrait des souches pourrait engendrer un affaissement de la berge.
- Pour les embâcles 289-290 (Pargnan), le retrait du lit de la rivière des bois morts et arbres ont été effectué par l'entreprise cette semaine.
- Concernant l'embâcle au pont Neufchâtel-sur-Aisne, le Syndicat de l'Aisne doit réaliser un dossier de déclaration Loi sur l'Eau afin de pouvoir effectuer l'enlèvement de l'embâcle depuis le lit de la rivière. Ce dossier sera envoyé à la Police de l'Eau dans les plus brefs délais. L'ONEMA et la DRIEE se sont engagés à nous donner une réponse rapide afin d'effectuer les travaux en période d'étiage.



Embâcle au pont de Guignicourt (Embâcles 135)

REMARQUES :

- Les travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (40%) et le Conseil Départemental de l'Aisne (15%).



- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de désembâclement, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. Dominique MASCITTI – Entreprise MASCITTI 06.12.43.28.43
 - M. AUBRY Vincent – Union des syndicats 03.23.20.36.74

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- La prochaine réunion de chantier sera prévue lors **de la reprise du chantier.**

Le service technique,